

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 11:05

En exercice : 29

Présents : 28

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Président de séance :

Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance :

Rapporteur : Patrick CARBON

N° interne de l'acte :

N° de feuillet :

samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes.

Membres présents :

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Nicolas BEGHIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Véronique POTEAU

Membres Absents :

Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 29

A obtenu :

– Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, 29 (vingt-neuf)

Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

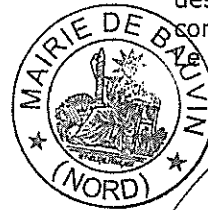
Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

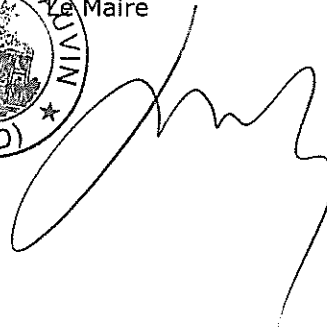
Absents lors du vote : 0


Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.



Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 11:05

En exercice : 29

Présents : 28

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Président de séance :

Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance :

Rapporteur : Louis-Pascal

LEBARGY

N° interne de l'acte :

N° de feuillet :

samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes.

Membres présents :

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Nicolas BEGHIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Véronique POTEAU

Membres Absents :

Choix du nombre d'adjoints

Le 21 mars 2026 à 11. heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 29 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 8 postes d'adjoints.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

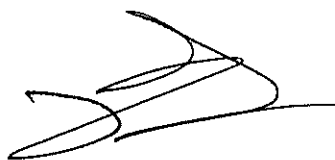
Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

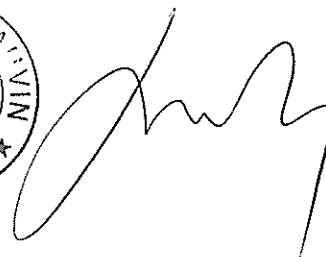
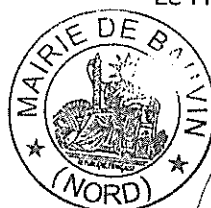
Absents lors du vote : 0



Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 11:05

En exercice : 29

Présents : 28

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Président de séance :

Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance :

Rapporteur :

N° interne de l'acte :

N° de feuillet :

samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes.

Membres présents :

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Nicolas BEGHIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Véronique POTEAU

Membres Absents :

Election des Adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

– Liste Bauvin Côté Coeur, 29 (vingt-neuf) voix

La liste Bauvin Côté Coeur ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Madame Carole VERRIER,

Monsieur Didier RICHARD,

Madame Hélène DUCROCQ,

Monsieur Laurent COUTTE,

Madame Juliette SKORUPINSKI,

Monsieur Patrick CARBON,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Muriel CORÉ,
Monsieur Philippe DAMBLIN

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS , Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

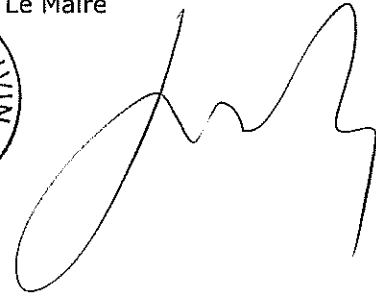
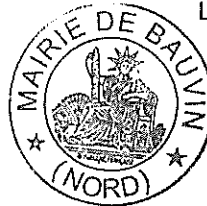
Absents lors du vote : 0



Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 11:05

En exercice : 29

Présents : 28

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Président de séance :

Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance :

Rapporteur :

N° interne de l'acte :

N° de feuillet :

samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes.

Membres présents :

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Nicolas BEGHIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Véronique POTEAU

Membres Absents :

Nomination des conseillers délégués

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 et L. 2122-20 ;

Considérant que des conseillers délégués peuvent être nommés,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination, en tant que conseiller délégué à compter du 1^{er} juin 2026 de :

- Monsieur Bernard MASTAIN
- Madame Lucie LEMAITRE
- Monsieur Nordine TOUCHI
- Monsieur Christophe CHOMBART

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

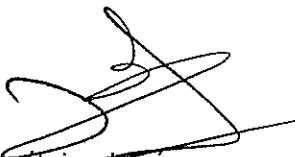
SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

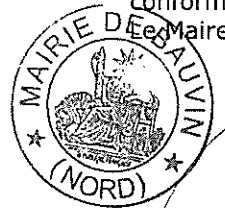
N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

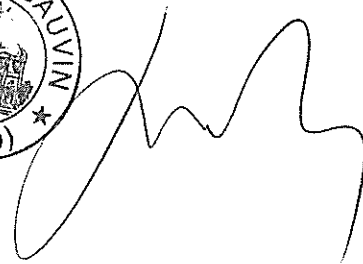


Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.



Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 11:05

En exercice : 29

Présents : 28

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Président de séance :

Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance :

Rapporteur :

N° interne de l'acte :

N° de feuillet :

samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes.

Membres présents :

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Nicolas BEGHIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Véronique POTEAU

Membres Absents :

Indemnité des Elus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune est située dans la strate démographique 3 500 à 9 999 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Considérant que le nombre d'adjoints est fixé à huit,

Considérant que le nombre de conseillers délégués est fixé à quatre,

- Article 1er : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire et du produit de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints qui est de huit.
- Article 2 : Dans la limite des crédits votés à l'article 1^{er}, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions percevront une indemnité égale à 6 % de l'indice brut terminal,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Article 3 : Au vu de ce qui précède, le taux des indemnités est fixé de la manière suivante :
 - o Maire : 55 %
 - o Adjoints : 18.14 %
 - o Conseillers délégués : 6 %
- Article 4 : le Maire et ses adjoints percevront leurs indemnités à compter du 21 mars 2026 et les conseillers délégués à compter du 1^{er} juin 2026,
- Article 5 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- Article 6 : Ces crédits sont inscrits au budget.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter le montant des indemnités selon les modalités définies ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

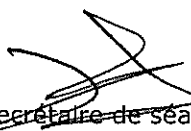
Pour : 29 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Laurent COUTTE, Juliette SKORUPINSKI, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Valérie FLINOIS, Bernard MASTAIN, Maryse SAUVAGE, Sébastien LEPLUS, Stéphanie TRANCHÉ, Jean-Pierre SAUVAGE, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Cindy DELATTRE, Fabien GARCIA-NIETO, Alice HUIVAERE, Jacky COQUETTE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0


Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

